Page: 5/7

14a ELECTRICITE

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (ancrage, appui, passage, élagage et abattage d'arbres).

Loi du 15 juin 1906 modifiée, article 12

- Lignes électriques : 2 x 400 kV GATINAIS GAUGLIN 1 et 2 N° 1 et 2 sur supports communs
- Réseau de 2ème catégorie (tension inférieure à 63 kV) (non représenté sur les plans)
- Lignes électriques : 2 x 63 KV : COSNE FORTAIE NEUVY et FORTAIE NEUVY (tronçon de NEUVY au polyne n°50) Cependant, la ligne 63 kV COSNE-FORTAIE-NEUVY est partagée avec le GET CHAMPAGNE MORVAN OK
- Ligne électrique 63 KV : FORTAIE RUBLOTS

Gestionnaire local de cette servitude:

Monsieur le Directeur RTE-EDF Transport SA GET SOLOGNE

21, rue Pierre & Marie Curie

Boite postale 124

45143

ST-JEAN DE LA RUELLE CEDEX

(a) correspond au gestionnaire de cette servitude

Pour distribution EDF-GDF service Nièvre à NEVERS